

Québec, le 14 septembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la pénurie de places en services de garde éducatifs à l'enfance**

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 10 juin 2021, le député de Lafontaine et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille, M. Marc Tanguay, déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la pénurie de places en services de garde éducatifs à l'enfance, initiée par le groupe Ma place au travail.

Comme je l'ai affirmé à la suite du dépôt de la pétition, le plaidoyer fait par Ma place au travail correspond au mandat que je me suis donné comme ministre de la Famille.

En effet, notre gouvernement s'est récemment engagé à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance afin d'assurer une place à chaque enfant. Jamais aucun autre gouvernement n'a pris un tel engagement.

J'ai aussi déjà reconnu la crise en milieu familial. À cet effet, le 3 juin dernier, j'ai annoncé un plan de relance du milieu familial de 200 millions \$, comprenant un bouquet de mesures pour stimuler la création de places, tout en freinant la disparition de plusieurs de ces services. Ce Plan a d'ailleurs largement été salué par le milieu, incluant les syndicats.

Ainsi, un incitatif de 3 500\$ est désormais offert aux personnes qui veulent devenir responsables d'un service de garde (RSG) en milieu familial. Il vise à soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance et qui s'engagent à offrir le service pendant au moins un an. Ce montant pourrait notamment servir à la formation et à l'achat d'équipements.

Un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ est aussi offert aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qui offriront neuf places. Cette somme leur permettra de compenser les dépenses additionnelles, en particulier l'embauche d'une personne assistante. Enfin, un montant forfaitaire annuel de 3 000 \$ sera versé pendant les deux prochaines années aux RSG qui auront maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées durant une année complète d'ouverture.

Ce plan de relance est aussi soutenu par des allègements administratifs, législatifs et réglementaires majeurs. L'un d'entre eux est entré en vigueur le 2 juin dernier : dorénavant, les enfants d'une RSG ou ceux de son assistante, qui sont âgés de 9 ans et moins et qui fréquentent l'école, ne sont plus considérés dans le calcul du ratio quotidien. Cela a pour effet d'augmenter le nombre maximal d'enfants à 9 plutôt que 6 enfants pour chaque RSG.

En août dernier, j'ai annoncé l'ajout de 9 014 nouvelles places subventionnées, soit un peu plus du double de places de ce que j'avais annoncé lors du lancement de l'appel de projets en octobre 2020. À ces nouvelles places s'ajoutent près de 9 000 places subventionnées qui sont en cours de réalisation partout au Québec, lesquelles avaient d'ailleurs été annoncées en 2011 et 2013, mais jamais réalisées.

J'ai récemment annoncé la création de places dans des locaux temporaires, ce qui permettra accroître rapidement l'offre de places pour les parents dans plusieurs régions du Québec, le temps que les installations se construisent.

J'ai aussi déjà présenté un plan d'action s'élevant à près de 64 M\$ répartis sur trois ans pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Il permettra de valoriser et de faire la promotion de ce métier, notamment en permettant l'alternance travail-études et en faisant bénéficier les étudiants et les étudiantes de bourses d'études durant leurs stages. À cela s'ajoute aussi l'engagement du gouvernement à accorder un rattrapage salarial pour les éducatrices en CPE, ce qui n'a pas été fait depuis le gouvernement Landry.

Enfin, je m'appête à déposer à l'automne 2021 une réforme significative afin de rendre le réseau des services de garde plus efficace et plus accessible. Cette réforme se traduira par le dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée nationale et d'un document d'orientation.

Toutes ces actions en marche sont significatives pour s'attaquer au problème de pénurie de places.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe